



ACADÉMIE
DE DIJON

Liberté
Égalité
Fraternité

BACCALAURÉATS GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE
SESSION 2025

CONSIGNES À L'ATTENTION DES CANDIDATS INDIVIDUELS

INSCRIPTIONS AUX ÉPREUVES ANTICIPÉES ET ÉVALUATIONS DE PREMIERE
COMPTANT AU TITRE DE LA SESSION 2026

1

CALENDRIER DES INSCRIPTIONS	<p>L'inscription pour les épreuves anticipées et évaluations du baccalauréat général et technologique de la session 2025 comptant au titre de la session 2026 se déroulera du :</p> <p style="text-align: center;">MARDI 12 NOVEMBRE 2024 à 8h00 AU VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2024 à 17h00</p>
VOTRE CONTACT AU RECTORAT	Mme GUILLIEN - 03 80 44 87 38 – dec1.bac3@ac-dijon.fr
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Les candidats doivent résider dans l'un des quatre départements de l'académie de Dijon (Côte d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire et Yonne).
FORMATION À DISTANCE	Les candidats ayant le statut CNED complet réglementé sont inscrits à l'examen par le CNED. Les candidats ayant le statut CNED libre ou inscrits en centre de formation à distance doivent impérativement s'inscrire à l'examen en suivant cette procédure.
COMMENT S'INSCRIRE ?	Les inscriptions s'effectuent obligatoirement par internet sur l'application nationale Cyclades .

INSCRIPTION EN LIGNE	
EN RÉSUMÉ	<p>L'inscription sur l'application Cyclades doit se faire en 4 étapes :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Création et activation d'un compte utilisateur internet Les candidats redoublants doivent utiliser leur compte Cyclades créé lors de la session précédente. Si nécessaire, utilisez le lien « mot de passe oublié ».2. Inscription par internet3. Signature numérique de la confirmation d'inscription4. Dépôts en ligne d'une pièce d'identité
1ÈRE ÉTAPE : CRÉATION ET ACTIVATION D'UN COMPTE UTILISATEUR INTERNET	<p>VIGILANCE : Une adresse électronique fiable est indispensable : tous les documents d'examen seront accessibles dans ce compte Cyclades via cette adresse électronique (des courriels vous spécifiant qu'un nouveau document est disponible vous seront adressés régulièrement ; consultez vos spams et indésirables).</p> <p>Depuis Cyclades, cliquez sur « Je n'ai pas de compte », renseignez tous les champs et enregistrez.</p> <p>Vous recevrez immédiatement un courriel de confirmation sur votre boîte de messagerie électronique. Vous aurez alors 48 heures pour relever ce message et activer votre compte. Passé ce délai votre compte sera supprimé et vous devrez recommencer la procédure.</p>

<p>2ÈME ÉTAPE : INSCRIPTION PAR INTERNET</p>	<p>Depuis Cyclades, cliquez sur « J'ai un compte, je me connecte » : votre identifiant de connexion est votre adresse électronique utilisée lors de la création de votre compte. Ensuite cliquez sur « m'inscrire », choisissez « Examen » dans le menu proposé puis « ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT » puis « 2025 » puis « ACADÉMIE DE DIJON » et validez.</p> <p>Laissez-vous guider par les étapes proposées par la procédure.</p> <p>Attention à être particulièrement vigilant lors de la sélection des informations ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none">- Votre qualification présentée et vos enseignements de spécialité.- Vous avez le choix entre deux modalités de passation des évaluations ponctuelles obligatoires:<ul style="list-style-type: none">o Soit une seule évaluation à la fin du cycle terminal : dans ce cas, les évaluations ponctuelles portent sur l'ensemble du programme du cycle terminal (de première et de terminale) en histoire-géographie, langue vivante A, langue vivante B, enseignement scientifique (pour la voie générale) ou mathématiques (pour la voie technologique), enseignement moral et civique, enseignements optionnels (le cas échéant) et sur le programme de la classe de première pour l'enseignement de spécialité suivi uniquement en première ;o Soit une évaluation à la fin de chaque année du cycle terminal : Dans ce cas, des évaluations ponctuelles seront organisées en fin de première sur le programme de première et en fin de terminale sur le programme de terminale (enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première est évalué uniquement en fin de première). <p>IMPORTANT : vous formulez impérativement votre choix entre ces deux modalités de passation des épreuves au moment de l'inscription à l'examen en classe de première. Ce choix est définitif et vous engage.</p> <ul style="list-style-type: none">- Évaluations ponctuelles des enseignements optionnels pour les candidats individuels : Les candidats individuels peuvent présenter à l'examen :<ul style="list-style-type: none">o Dans la voie générale, au maximum un enseignement optionnel en classe de première (et deux en classe de terminale)o Dans la voie technologique, au maximum deux enseignements optionnels en classe de première (et deux en classe de terminale). <p>Le candidat au baccalauréat général ou technologique peut présenter, en plus de ces évaluations ponctuelles, les évaluations ponctuelles de Langues et cultures de l'Antiquité, en latin et en grec.</p> <p><i>Les modalités de passation choisies s'appliqueront de la même manière à ces enseignements optionnels.</i></p> <p>Des informations sont disponibles sur le site education.gouv.fr</p> <p>ATTENTION, toutefois :</p> <ul style="list-style-type: none">o Toutes les options ne seront pas forcément proposées dans l'académie de Dijon ;o Toute note, même inférieure à 10/20, sera prise en compte et comptabilisée dans le calcul de la moyenne pour l'attribution du diplôme ;o Toute absence non justifiée d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit est sanctionnée par la note zéro, affectée du coefficient prévu. <p>Cliquez sur ENREGISTRER pour que votre candidature soit prise en compte.</p>
<p>3ÈME ÉTAPE : SIGNATURE NUMÉRIQUE</p>	<p>La validation en ligne vaut signature, elle entraînera la génération du récapitulatif d'inscription.</p>

<p>4^{ÈME} ÉTAPE : DEPÔT D'UNE PIÈCE JUSTIFICATIVE</p>	<p>Sur la page d'accueil de votre compte Cyclades apparaît l'icône « mes justificatifs ». Cliquez sur Ajouter puis Envoyer pour chaque pièce justificative demandée. Enfin, une fois l'ensemble des pièces déposées, cliquez sur « J'ai fourni toutes mes pièces ».</p> <p>Attention, les pièces justificatives doit être déposées dans l'espace candidat Cyclades pour le vendredi 20 décembre 2024 au plus tard.</p> <p>L'absence de dépôt des pièces justificatives entraine l'annulation de votre pré-inscription.</p>
---	---

<p>CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP</p>	
<p>NOUVELLES DEMANDES</p>	<p>Les nouvelles demandes d'aménagement d'épreuves seront à effectuer suivant la procédure disponible sur le site du rectorat.</p> <p>La date limite des demandes est fixée au 13 décembre prochain.</p>

<p>APRÈS LES INSCRIPTIONS</p>	
<p>QUE FAIRE EN CAS DE CHANGEMENT DE SITUATION ?</p>	<p>Tout changement de situation (changement d'adresse...) doit être signalé dans les plus brefs délais au rectorat.</p>
<p>INFORMATIONS SUR LES ÉPREUVES</p>	<p>Les candidats sont tenus de se tenir informés des exigences des épreuves et de leurs déroulements.</p> <p>Ces informations sont disponibles sur le site Eduscol pour le baccalauréat général ou technologique par exemple.</p> <p><i>Il est important également de préciser que la plupart des épreuves, notamment les enseignements optionnels, nécessitent la préparation d'un dossier ou d'un support par le candidat. L'absence de ce dossier ou support peut entrainer l'impossibilité de présenter l'épreuve.</i></p>